



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 juillet 2016

Le Conseil Municipal de la ville de THOIRY :

- * **Approuve** le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2016.

Vote unanime.

- * **Prend acte** de l'attribution du marché de fournitures et d'acheminements d'électricité pour les bâtiments communaux, à la société **ELECTRICITÉ DE FRANCE (EDF) SA - 75008 PARIS**, pour un montant annuel estimé à **23 189,79 € HT**.
- * Dans le cadre de l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de sécurité Rue du Puits Mathieu, **Accepte** la déclaration de sous-traitance avec l'entreprise VERDET PAYSAGES (01) pour des prestations d'espaces verts et de mobiliers urbains, pour un montant HT maximum de 45 000,00€.
- * **Prend acte** de l'avenant n°1 signé en date du 23 mai 2016 pour la prise en compte de travaux modificatifs d'un montant HT de 55 553,60 € présentant un écart de 14,62 % du marché initial relatif à l'aménagement de sécurité Rue du Puits Mathieu, et portant celui-ci à 435 419,00 € HT.
- * Dans le cadre de la construction d'un Centre de Loisirs avec restauration, **Prend acte** de l'avenant n°01 au marché de contrôle technique conclu avec le BUREAU VERITAS (L'Alizé - PA des Longeray - METZ TESSY - 74373 PRINGY CEDEX), et portant sur le transfert du marché à la société NOVADE en tant que mandataire de la Commune.
- * Dans le cadre de la construction d'un Centre de Loisirs avec restauration, et du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé attribué à la société QUALICONSULT SECURITÉ pour un montant de 6 402,00 € HT par décision N°10/2015, en date du 24 septembre 2015, **Prend acte** de l'avenant n°01 portant sur le transfert du marché à la société NOVADE en tant que mandataire de la Commune.
- * **Prend acte** de la passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de la Mairie auprès de Madame la Député de la circonscription, Stéphanie PERNOD-BEAUDON, pour l'implantation de sa permanence parlementaire.
- * **Autorise** Madame le Maire à mettre en place une Indemnité Forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) dans le cadre de la tenue des bureaux de vote lors des élections Législatives Partielles des 5 et 12 juin 2016.

Vote unanime.

- * **Approuve** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à rembourser à l'agent de l'Office National des Forêts la somme de 107,00 € qui a été avancée lors du remplacement du cylindre de la porte d'entrée de la maison forestière.

Vote unanime.

- * **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry déterminant le montant de la contribution financière pour l'année 2016.

Vote unanime.

- * **Accepte** le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 1 568,00 €, conformément à la délibération du 08 septembre 2015.

Vote unanime.

- * **Approuve** l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Yves GUITER Architecte DPLG / ANNECY STRUCTURES / JPG CONSEIL / BET CONCEPT ELEC / CE2T INGENIERIE / HBI INGENIEURS CONSEILS / CONCEPT ESPACE RESTAURATION / EUROPE ACOUSTIQUE INGENIERIE (40 rue de la république – 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON), portant sur le transfert du marché à la société NOVADE en tant que mandataire de la Commune, dans le cadre de la construction d'un Centre de Loisirs avec restauration.

Vote unanime.

- * Dans le cadre du Projet d'extension de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain, **Décide de** :
 - Refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le Département de l'Ain.
 - Refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.
 - Respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
 - Respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
 - D'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques de l'Etat.
 - D'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

3 Abstentions : Monsieur JULLIARD, Monsieur ROMAND-MONNIER et Monsieur BREMER.

1 vote contre : Monsieur THOMAS.

* **Elit** cinq nouveaux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d’Energie et de e-Communication de l’Ain suite à la modification des statuts.

| | |
|-----------------------|---|
| Titulaires (3) | Monsieur Jack-Frédéric LAVOUE Monsieur Alain GUIOTON Monsieur Joël SOULARD |
| Suppléants (6) | Monsieur Yves FROMONT Madame Claire PIETRZYK Monsieur Jean-Claude PECHOUX Madame Catherine BARRILLIET Monsieur Jean-Pierre PUGET Monsieur Grégory MILLET |

Vote unanime.